



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modification du projet de réaménagement de la ZMEL de la calanque de Port-Miou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Cassis

Commune de Cassis

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 1 3 0 0 2 2 3 0 0 0 1 6

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MILON

Danielle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9. d)	Modification du projet de réaménagement d'une zone de mouillages et d'équipements légers existante. Le projet initial a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, le soumettant à étude d'impact par arrêté du 19/03/2019.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation initial du projet, il était convenu de remplacer les pontons fixes de la ZMEL par de nouveaux pontons fixes sur pieux, sur un linéaire de 799ml.

A l'avancement des travaux, le maître d'œuvre et l'entreprise se sont aperçus que la nature des sols étaient beaucoup plus défavorable que celle prévue initialement. Les fonds de la calanque sont majoritairement constitués de remblais récents, non stabilisés et sans tenue. Ces sols sont donc structurellement peu favorables à la tenue d'ancrages et ne permettent pas de reprendre les sollicitations de structures sur mono-pieux. Il a donc été envisagé de remplacer les pontons fixes par des pontons flottants sur ancrages (Modification 1). Leur largeur des pontons est de 2m sur la majorité du linéaire pour assurer leur flottabilité et de 1,5 lorsque c'est possible (320m).

Sur le secteur SCP, au sud de la ZMEL en rive Est, il est prévu de remplacer le ponton flottant existant par un ponton flottant (68x2m). La solution retenue pour l'ancrage de ce ponton a été revue, pour des raisons de tenue, en remplaçant les ancrages à vis par des corps-morts éco-conçus. La position de ce ponton a été légèrement déplacée à la fois pour réduire son emprise sur le chenal de navigation et pour éviter une zone de présence de Posidonie (Modification 2).

Seules les modifications liées au remplacement de 799ml de pontons fixes par des pontons flottants, et celles apportées sur le ponton flottant du secteur SCP en rive Est sont présentées.

4.2 Objectifs du projet

La zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Port-Miou fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la commune de Cassis portant sur l'aménagement, l'organisation et la gestion de la ZMEL pour une durée de 15 ans, approuvée par Arrêté inter préfectoral en décembre 2022.

L'objectif du projet est le réaménagement de la ZMEL en respectant les prescriptions réglementaires et les orientations suivantes : Mettre en place des équipements et installations mobiles et relevables, prendre en compte les contraintes réglementaires du site et les séquences paysagères définies, déséquiper une partie de la rive Est au regard du paysage et de la prise en compte du risque d'aléa chute de pierres.

La solution retenue permettra d'avoir une plus grande homogénéité des aménagements de la ZMEL, avec une seul type de pontons mis en place (flottant), et donc une meilleure insertion paysagère dans le site.

La modification du type de ponton et du système d'ancrage vise à garantir la tenue des ouvrages et la sécurité des usages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les aménagements sur pontons, les accès et équipements prévus ne sont pas modifiés par rapport au projet autorisé.

Les travaux, l'aménagement et l'évacuation des matériaux seront effectués uniquement par voie maritime, à partir d'une barge. La dépose des pontons existants se fera comme prévu dans l'autorisation initiale.

89 ancrages seront mis en place côté mer. La pose d'ancres à vis est envisagée en moitié nord de la calanque en rive ouest. Ailleurs, seule la solution de corps-morts est possible pour reprendre les efforts.

Pour le ponton SCP, la pose de corps morts se fera à au moins 1,5m des Posidonies. De plus, les chaînes qui relient la panne au corps-mort ne doivent pas passer au-dessus de l'herbier, de manière à éviter toute dégradation. Le système d'amarrage de la panne sera complété avec des aussières élastiques (seaflex) positionnées au niveau des corps-morts de manière à éviter de raguage des fonds, à minima pour les 4 corps-morts situés autour de l'herbier.

Des corps-morts bétons éco-conçus seront mis en place pour l'ancrage des pontons, de dimensions adaptées aux efforts à reprendre : 1,8 à 2 m de côté, 35 à 50 cm de haut. Les corps morts sont posés sur le fond par élingage et avec l'assistance de plongeurs.

Les ancres côté mer sont insérés dans le substrat par des plongeurs munis d'outils portables. Pour l'ancrage côté terre, la pose d'organeaux, de U scellés dans la roche ou d'ancres rabattables dans le sol meuble sera choisi suivant la typologie de sol. Une partie des équipements à terre existants pourra être réutilisée.

Les pontons seront ensuite fixés par des plongeurs aux points d'ancrage par des chaînes ou des aussières. Les travaux se feront à l'avancement par tronçon de 100m, sur une durée de 6 mois, et sont prévus pour l'Automne-Hiver 2023-2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La capacité et le fonctionnement de la ZMEL en phase exploitation ne sont pas modifiés par rapport au projet autorisé.

Les pontons flottants sont des structures « classiques » en alliage d'aluminium avec platelage et habillage des contours en bois pour améliorer l'insertion paysagère, comme initialement prévu.

La totalité des mouillages, des pontons et de leur ancrage sera inspectée annuellement avec remplacement de 20 % des chaînes filles (selon le retour d'expérience actuel), remplacement des lignes d'ancrage des pontons si nécessaire et des réparations diverses (changement de flotteurs, de platelage, de silent-blocks, de taquets, ...). Une inspection visuelle de l'ensemble de la chaîne mère sera faite tous les 5 ans.

Contrairement à la solution sur pontons fixes, les pontons flottants sont complètement réversibles. Il s'agit de retirer les pannes et les ancrages. Les pontons flottants pourront être désolidarisés de leurs organes d'ancrage qui seront également déposés. Le tout est entreposé sur une barge et évacué en centre de recyclage, de stockage des déchets agréé ou réutilisé ailleurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet initial ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, incluant une étude d'impact, autorisée le 16 août 2021 (Arrêté préfectoral n°41-2020-AE).

Suite aux modifications techniques d'une partie du projet présentées ci-dessus, celui-ci fait l'objet d'un porter à la connaissance du Préfet, en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de pontons flottants modifié Largeur des pontons flottants	799 ml 1,5 ou 2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Calanque de Port Miou _____

Localité : Cassis _____

Code postal : 1 3 2 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 3 1 , 0 5 " Lat. : 4 3 ° 1 2 , 3 0 " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone naturelle stricte, espace remarquable du littoral (PLU)
Domaine Public Maritime - ZMEL faisant l'objet d'une convention Etat-Commune

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet de réaménagement de la ZMEL a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 16/08/2021 selon les caractéristiques suivantes :

- 360 postes à flot (dont 82 places passagers)
- 799 ml de ponton fixe sur monopieu central (largeur 1m), recouvert de platelage bois
- 209 ml de pontons flottants sur ancrés
- 30 bouées écologiques limitées à la séquence paysagère 4 et déséquipement de l'avant-calanque

Les bouées écologiques ont été mises en place. La principale modification porte sur le remplacement de l'ensemble des pontons fixes par des pontons flottants, et d'une partie des systèmes d'ancrage pour des raisons structurelles.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNEFF Mer de type I "Calanques de Marseille à Cassis"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cassis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'Aire Marine adjacente du Parc National des Calanques

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le territoire Marseille Provence
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIF approuvé par arrêté préfectoral en juillet 2018
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité des sites inscrits : - n° 93113047 « Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille » - n°93113057 « Frange du littoral de la baie de Cassis »

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZSC « Calanques et îles Marseillaises – Cap Canaille et Massif du Grand Caunet » et la ZPS « Iles Marseillaises-Cassidaigne ».
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site classé n° 93C13033 « Domaine public maritime correspondant au site du Massif des Calanques »

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Équipements prévus en adéquation avec la capacité d'accueil dans l'étude d'impact du projet initial, non modifié.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Localement, les ilots de Posidonie dans la zone SCP peuvent être impactés par la pose des organes d'ancrage et de mouillage, et par la dégradation de la qualité de l'eau. Perturbation localisée et temporaire de la fréquentation des zones de nurserie à sars par la présence du chantier. Les impacts sur les espèces terrestres sont temporaires, faibles à négligeables. Les mesures ERCS prévues limiteront fortement ces incidences.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications du projet de réaménagement de la ZMEL auront des incidences non significatives sur les habitats (herbier de posidonie en particulier), et espèces d'intérêt communautaire recensés dans l'aire d'influence du projet située au sein des sites Natura 2000. Cf Évaluation Natura 2000 dans le Porter à connaissance joint en annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réduction du linéaire de pontons et du périmètre de la ZMEL afin de libérer environ 20 000 m ² de plan d'eau, jusque-là occupés par les équipements de la ZMEL.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feu de forêt Instabilité des falaises
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en dehors de la saison balnéaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation des travaux par voie maritime. Pas de trafic routier. Amené des matériaux et évacuation par barge.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fonctionnement des engins de chantier (Barge, grue, compresseur) en journée et en semaine
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu en lien avec les partenaires institutionnels, en prenant en compte son insertion paysagère dans le site classé des calanques. La solution modificative (pontons flottants) permettra d'avoir une plus grande homogénéité des aménagements de la ZMEL, avec un seul type de pontons mis en place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux effets du projet attendus en phase travaux sont :

- Remise en suspension des sédiments et dégradation de la qualité des eaux localisée.
- Bruit (sous-marin et aérien) causé par les engins limité.
- Risque de dégradation de l'herbier de Posidonie situé au niveau du ponton SCP (dernière zone d'herbier dans la calanque) pris en compte, faible grâce à la mise en place des mesures décrites ci-dessous.
- Perturbation localisée et temporaire de la fréquentation des zones de nurserie à sars identifiées.
- Perturbation temporaire, faible à négligeable, des espèces terrestres.

Cf Porter à connaissance joint en annexe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- balisage en surface de l'herbier de Posidonies et contrôle des opérations
- recensement et mise en défens de la flore terrestre à enjeu le long des zones d'ancrage à terre
- dispositifs d'ancrage et de mouillage sans raguage (corps-morts à au moins 1,5 m des Posidonies et chaînes remplacées par des seaflex autour de l'herbier du secteur SCP)

Mesures de réduction :

- mise en place d'un rideau anti-MES pour confiner les eaux de la zone de travaux
- travaux prévus sur la période à la fois favorable à la faune et à l'activité de la ZMEL, entre octobre et fin mars.

Mesures de surveillance et suivi :

- Suivi quotidien de la turbidité pour évaluer la remise en suspension de sédiments lors des travaux : pas de dépassement des seuils fixés lors des phases de travaux jusque là réalisées (bouées écologiques, nettoyage des fonds)
- Suivi des contaminants dissous (campagnes d'immersion d'échantillonneurs passifs de 1 mois)
- Suivi annuel des Posidonies et Grandes nacres

Cf Porter à connaissance joint en annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications apportées au projet de réaménagement de la ZMEL de Port Miou ne modifient par les emprises, la capacité et le fonctionnement de la ZMEL. La modification du type de ponton et d'une partie des ancrages a une incidence sur la nature (suppression des opérations de battage de pieux) et la durée (réduite) des travaux, et modifiera légèrement l'aspect des pontons.

Les prescriptions fixées par l'Arrêté préfectoral d'autorisation initial et les mesures complémentaires d'évitement, réduction et de suivi prévues dans le Porter à connaissance permettent de couvrir les compartiments à enjeux et les impacts du projet sur l'environnement.

La réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance des modifications du projet de réaménagement de la ZMEL	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MILON

Prénom Danielle

Qualité du signataire Maire

À CASSIS

Fait le 13/09/2023

Signature du (des) demandeur(s)
Danielle MILON

